

Saint-François Longchamp, le 21 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE DE LA SECURITE ET DES SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES : LA SECURITE SUR LES PISTES, PRIORITE DE LA FEDERATION

Les acteurs de la sécurité sur les domaines skiables se sont réunis en Assemblée générale le 21 octobre à Saint-François Longchamp (Savoie) sous la Présidence de Claude JAY, Maire des Belleville, Les Menuires/Val Thorens, en présence de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM, Domaines Skiables de France, l'Association Nationale des directeurs de pistes et de la sécurité des stations de sports d'hiver-ADSP, l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches-ANENA, Nordic France, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et l'Ecole Nationale des Sports de Montagne.

Garantir la sécurité sur les pistes reste la priorité de la Fédération. Tout d'abord au travers de la formation pisteur-secouriste compte-tenu du **nombre des missions réalisées par ces professionnels qu'il s'agisse des actions de prévention, d'information, de protection, d'assistance et de secours.**

Très récemment le Président de la Fédération a saisi le Directeur général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises rappelant que la profession de pisteur-secouriste, et au-delà l'ensemble des acteurs de la sécurité et des secours sur les domaines skiables, entendent **conserver la spécificité du brevet national pisteur-secouriste.** L'objectif est de rédiger des référentiels de formation et de certification désormais indispensables pour la pérennité et le niveau de qualification de la profession de pisteur-secouriste. **A ce jour ces textes essentiels très attendus n'ont toujours pas été portés à la signature ministérielle malgré les engagements pris par le passé. Ainsi, les membres de la FNSSDS ont décidé de saisir les élus de la montagne** en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 pour que la sécurité sur les domaines skiables soit au cœur des réflexions. Dans ce cadre, la saisine des ministres des Sports, du Tourisme et de l'Intérieur est programmée pour l'automne 2025.

La sécurité passe également par des actions de prévention. Celles-ci seront de nouveau menées en partenariat avec le ministère des Sports. Pour cette année il est envisagé de mettre en place une **campagne nationale unifiée de prévention pour l'ensemble des stations de montagne** autour de trois grands axes : une charte graphique commune bien identifiée, une journée nationale de prévention le mercredi 28 janvier 2026 et des messages forts à l'attention des pratiquants.

La FNSSDS a été créée pour réunir les acteurs de la sécurité en montagne et être l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics sur la sécurité et les secours sur les domaines skiables.

A la demande du Ministère de l'Intérieur, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne est à l'origine de la création en 2010 de la Fédération avec le soutien de Domaines Skiables de France, du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, de l'Association Nationale des directeurs de pistes et de la sécurité des stations de sports d'hiver, de l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches, de Nordic France et de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne.

Contact presse - Agence Coriolink :

Océane Vilminot 07 84 90 83 16 / oceane.vilminot@coriolink.com